

24. Budget annexe « Hôtels d'entreprises » – Affectation des résultats 2022.

Délibération 2023-04-03-044

Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	60
Nombre de pouvoirs	10
Nombre de votants	70

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui rappelle ci-dessous les résultats de l'exercice 2022 et proposé d'en affecter les excédents de la manière suivante :

Affectation au compte 002 (excédent réel de fonctionnement) : 69 943,30 €

Affectation au compte 001 (excédent d'investissement – compte 001) : 605 762,59 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2022	
BUDGET HOTELS D'ENTREPRISES	
1) DETERMINATION DU RESULTAT	
SECTION DE FONCTIONNEMENT (SF)	
+ Recettes de l'exercice 2022	518 644,43 €
- Dépenses de l'exercice 2022	517 085,02 €
= Résultat de l'exercice 2022	1 559,41 €
+ Excédent reporté (ligne 002 du BP 2022)	68 383,89 €
- Déficit reporté (ligne 002 du BP 2022)	
= Résultat antérieur reporté (002)	68 383,89 €
Solde cumulé au 31/12/2022	69 943,30 €
SECTION D'INVESTISSEMENT (SI)	
Recettes de l'exercice 2022	447 939,62 €
Dépenses de l'exercice 2022	27 280,88 €
Solde d'exécution de l'exercice 2022	420 658,74 €
Excédent reporté (ligne 001 du BP 2022)	185 103,85 €
Déficit reporté (ligne 001 du BP 2022)	
Solde antérieur reporté (001)	185 103,85 €
Solde cumulé au 31/12/2022	605 762,59 €
2) DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SI :	
DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT de la SI	
+ Résultat de la SI en 2022	420 658,74 €
+ Restes à réaliser en recettes d'investissement de l'année 2022	0,00 €
- Restes à réaliser en dépenses d'investissement de l'année 2022	0,00 €
+ Solde d'exécution reporté (001)	185 103,85 €
= BESOIN / CAPACITE DE FINANCEMENT DE LA SI	605 762,59 €
3) AFFECTATION DU RESULTAT	
RESULTAT A AFFECTER	69 943,30 €
- Affectation obligatoire (couverture de l'éventuel déficit de SF) :	0,00 €
- Couverture du besoin de financement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0,00 €
= Solde disponible affecté comme suit :	69 943,30 €
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Total affecté au c/ 1068 en 2023 (recettes d'investissement)	0,00 €
Excédent reporté de fonctionnement (ligne 002 pour 2023)	69 943,30 €
Résultat reporté en investissement (ligne 001 pour 2023)	605 762,59 €

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire approuve, à l'unanimité, ces affectations.

Nombre de votants	70
Votes pour	70
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Le secrétaire de séance

076-200070449-20230403-2023-04-03-044-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Emmanuel GOSSE